



Savoir si les grand parent ont des droit

Par **renouleaud**, le **01/07/2008** à **21:43**

mon fils etant separer de sa copine et ayant eu un enfant ensemble .rnmon petit fils porte le nom de sa mere car elle n'a pas voulu qu'il le reconnaisse ,mais il a fait quand meme fait une reconnaissance anticiper et a etait 2 jours apres qu'elle accouche pour le reconnaitre mais elle avais pris l'ai devant.donc il ne parer que dans la mentions marginales .rn voila ma question.rnj'aimerais savoir si en tant que grand parents nous avons des droit sur notre petit fils meme s'il ne porte pas le nom de notre filsrn avec tout mes remerciementsrn Mme Renouleaud

Par **Marion2**, le **01/07/2008** à **22:19**

Votre fils a reconnu son enfant. Il peut donc saisir le Juge aux Affaires Familiales pour demander un droit de visite et d'hébergement, et bien sûr vous pourrez voir votre petit-fils, ainsi que demander le montant de la pension alimentaire qu'il devra verser à la Maman. (un avocat est inutile)rnCordialement